

ENTREPRISES

Connaître & Comprendre...

Pour agir ensemble sur



La prévention
des risques
professionnels

La prévention des risques professionnels

CONNAÎTRE : QUI SOMMES-NOUS ?

La Carsat Hauts-de-France, sous l'égide des partenaires sociaux, joue le rôle d'assureur social des risques professionnels par la tarification et la notification des taux de cotisation « Risques professionnels » des entreprises. Sa Direction la Santé au Travail assure la mission de prévention des risques professionnels et propose un réseau de proximité d'experts (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité) sur les Hauts-de-France.

NOS MISSIONS

• **Accompagner** : Nous mettons notre expertise pluridisciplinaire (physique, chimie, psychologie du travail, ergonomie, statistiques...) et le savoir-faire de nos ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité à votre service pour vous accompagner dans la prévention des risques professionnels en nous appuyant sur les ressources du « réseau prévention », notamment l'Institut National de Recherche et de Sécurité (l'INRS).

• **Appuyer** : Notre présence dans l'animation de réseaux en santé au travail et notre capacité à vous orienter vers les ressources locales adaptées vous permettront de traiter un problème de santé au travail ou de prévention.



Démarche RPS
Association APSA (Lens, Pas-de-Calais)

• **Améliorer** : Nous vous apportons des recommandations et des outils validés par les partenaires sociaux, les branches professionnelles afin de vous aider à améliorer vos actions de prévention. Ainsi, à l'occasion de nos interventions en entreprise, nous vous conseillons et assurons un suivi pour identifier avec vous vos progrès dans la maîtrise des risques professionnels.



Forum « Manutentions manuelles » (Courrières, Pas-de-Calais)



Contrat de prévention & TMS
Boulangerie Delepierre (Faches-Thumesnil, Nord)

• **Agir** : Nous agissons avec vous pour réduire le coût social des accidents du travail et des maladies professionnelles. En tant qu'intervenant extérieur « neutre » vis-à-vis des parties prenantes de l'entreprise, le préventeur de la Carsat Hauts-de-France peut avoir un rôle de médiation (un œil externe aidant souvent à débloquer des situations), sa neutralité étant renforcée par la gratuité de ses interventions.



Mutualisation des équipements BTP
Brézillon (Amiens, Somme)



Olympiades de la Carsat Nord-Picardie (Compiègne, Oise)

NOTRE OFFRE DE SERVICES : PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS...

... PAR DU CONSEIL ET DU CONTROLE EN ENTREPRISE

Intervention en entreprise de préventeurs pour vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques professionnels.

A titre d'exemple, pour vous aider à :

- établir un diagnostic du ou des risques spécifiques à votre entreprise ou votre domaine d'activité,
- tracer un plan de prévention cohérent et adapté,
- identifier les interlocuteurs et mobiliser les ressources adéquates,
- objectiver les risques chimiques, biologiques et physiques auxquels sont exposés vos salariés,
- prévenir les Troubles MusculoSquelettiques (TMS) et les Risques PsychoSociaux (RPS).

Le préventeur s'appuie notamment sur le retour d'expériences des entreprises de la région et sur les accords validés par les partenaires sociaux. Demander les coordonnées de votre préventeur en écrivant à contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

... PAR DE LA FORMATION

Santé/Sécurité/Prévention dispensée pour les salariés, les managers, les représentants du personnel, les tuteurs, les référents... notamment :

- en nous appuyant sur des organismes de formation habilités par notre réseau,
- en proposant une offre directe gratuite venant en appui de nos actions de prévention,
- en accompagnant les écoles d'enseignement professionnel et supérieur en santé et sécurité au travail.

Consulter notre offre de formation sur www.carsat-hdf.fr > **Entreprise**
ou en écrivant à formation.grp@carsat-nordpicardie.fr

... PAR DES AIDES FINANCIERES

pour l'acquisition de matériels visant à améliorer les conditions de travail et le financement de formation. Conditions d'attribution sur :

www.carsat-hdf.fr > **Entreprise**
ou en écrivant à contratprevention@carsat-nordpicardie.fr

... PAR DE LA SENSIBILISATION ET DE L'INFORMATION

Conférences, forums, salons, reportages en entreprise, alertes mail ? Consulter l'ensemble de l'actualité du réseau sur notre webzine de la santé au travail :

www.entreprendre-ensemble.info

NOS PRINCIPES D'ACTION

- Vigilance quant au respect de la neutralité vis-à-vis des différents acteurs de l'entreprise (garantie par la gouvernance paritaire de la branche AT/MP),
- Ne pas faire à la place de l'entreprise mais lui offrir les conditions pour s'autonomiser en matière de prévention,
- Rechercher l'équité (sur les prestations proposées et le niveau d'exigences au regard de chaque entreprise),
- Des interventions proportionnées aux enjeux et aux risques résiduels dans les entreprises.

Le coût des risques professionnels

QUI SOMMES-NOUS ?

La Carsat Hauts-de-France est l'assureur social du risque professionnel.

En effet, le système assurantiel des risques professionnels de l'assurance maladie garantit tous les salariés du régime général contre les conséquences des atteintes à leur santé liées à l'exercice de leur métier. Il s'agit de l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale, basé sur la solidarité des entreprises pour assumer le coût des accidents de la vie professionnelle. Le processus assurantiel s'appelle « la tarification AT/MP ». Le but est notamment d'inciter les entreprises à se préoccuper de l'impact économique interne de la santé et de la sécurité au travail.

Notre action à votre service : procéder au juste calcul de votre taux de cotisation en prenant en compte l'ensemble des paramètres de votre entreprise (secteur d'activité, taille des établissements, sinistralité...).



NOS MISSIONS

Attribuer votre code risque : nous déterminons l'activité principale de chaque établissement de votre entreprise en vue d'y associer le code risque correspondant. Nous sommes attentifs à l'évolution de la nature de votre activité grâce à la mise en œuvre de campagnes de révisions des taux.

Mettre à jour votre situation pour notifier votre taux de cotisation : Toute l'année, nous procédons aux enregistrements des actes et des changements ayant eu lieu au sein de votre entreprise (codification et imputation des accidents du travail et des maladies professionnelles, changements d'adresse, de statuts, vérification des salaires imputés à votre compte...) pour calculer au plus juste votre taux de cotisation et vous le notifier afin que vous puissiez l'appliquer sur les salaires de vos employés.

Pour cela, nous ne travaillons pas seuls et sommes en rapport constant avec les Cnam et les Urssaf.

D'AILLEURS, CONNAISSEZ-VOUS... ...le compte employeur ?

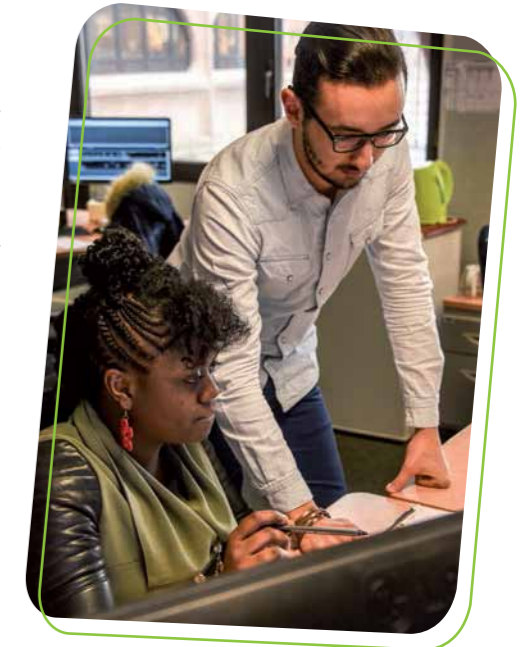
Le compte AT/MP vous offre une visibilité complète sur vos risques professionnels vous permettant ainsi d'agir plus efficacement et rapidement en prévention. Le compte AT/MP est un service ouvert à toutes les entreprises du régime général de la Sécurité sociale. **Quand vous le souhaitez, consultez en ligne vos taux de cotisation notifiés et le détail de leur calcul.** Grâce à une mise à jour quotidienne, suivez en temps réel, les accidents du travail et les maladies professionnelles récemment reconnus impactant vos futurs taux.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Vous aider à vous situer

Se situer, comprendre sa sinistralité et celle de son secteur afin d'avancer et de grandir en prévention, est essentiel. Avec l'aide des études et des statistiques, nous créons du lien entre tarification et prévention des risques professionnels.

Nous répondons aux besoins des utilisateurs et des entreprises en mettant à leur disposition des données issues de requêtes émanant du système d'information tarification et de l'univers statistique.



Nouveau ! La démarche « Grands Comptes ».

Cela concerne les entreprises présentes sur plusieurs régions du territoire français et comptant plus de 2 000 salariés. Cette approche permet d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble des établissements, au plus près de la société mère afin d'optimiser la justesse de la tarification sur chacun des établissements.

EN PRATIQUE

Le service tarification de la Carsat Hauts-de-France, ce sont 26 techniciens à votre service afin de vous conseiller et mettre à jour votre compte employeur avec l'ensemble des éléments qui permettront de vous notifier votre taux de cotisation.

Retrouvez-nous sur :

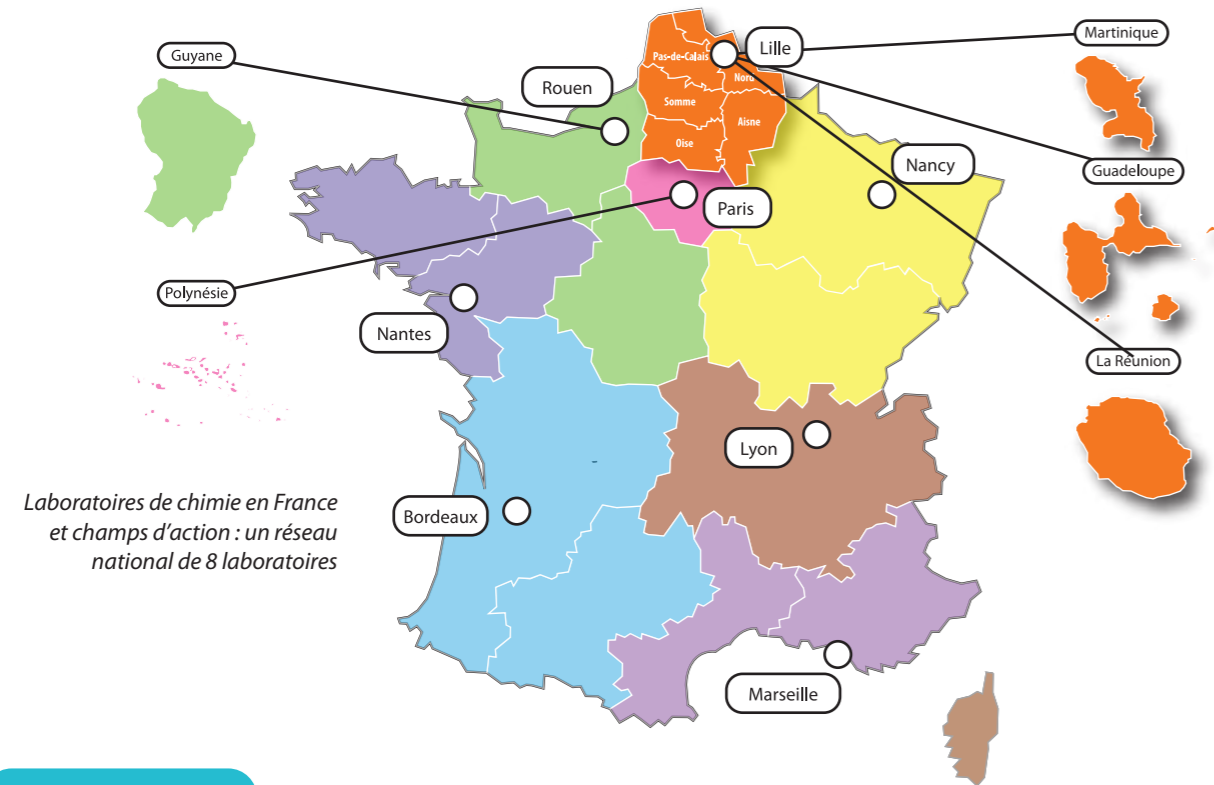
www.carsat-hdf.fr
www.net-entreprise.fr
www.ameli.fr/employeur

Twitter : @CarsatNP

Les risques chimiques

QUI SOMMES-NOUS ?

Le laboratoire de chimie-toxicologie regroupe des ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et techniciens de laboratoire spécialisés dans le domaine des risques chimiques et biologiques. Il fait partie d'un réseau de 8 laboratoires de chimie de l'Assurance Maladie – Risques professionnels travaillant en étroite collaboration avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Les préventeurs qui composent cette unité, accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.



NOS MISSIONS

- **Repérer et identifier** le risque chimique et biologique.
- **Evaluer** ce risque en entreprise.
- **Effectuer et analyser** des prélèvements d'atmosphère aux postes de travail.
- **Répondre** aux demandes de renseignements en rapport avec les dangers, la toxicité, la réglementation... des produits chimiques.
- **Sensibiliser et former** au risque chimique et biologique.

Nos prestations alimentent des bases de données nationales (FIBREX, SOLVEX...), observatoire du risque chimique en France dont certaines extractions sont aujourd'hui disponibles sur le site de l'INRS.

Le laboratoire de chimie n'est pas un organisme accrédité. Les résultats produits par nos interventions sont utilisés dans un but exclusif de prévention.

Besoin d'informations ?

lillerisquechimique@carsat-nordpicardie.fr

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Renseignements & assistance technique

• Réglementation de la chimie :

Eclaircissements, références documentaires, notes de synthèse...

• Repérage du risque :

Etat de votre connaissance concernant la toxicité des substances, analyses des fiches de données de sécurité (FDS). Etat des lieux des dangers potentiels de vos procédés industriels, état de votre connaissance en la matière.

• Substitution des produits, prévention :

Examen des possibilités pour une situation donnée, communication d'outils, d'expériences réussies...

Interventions en entreprises

• Visite diagnostique :

Repérage des produits et situation dans votre entreprise et hiérarchisation des risques, évaluation, conseils. Recherche d'agent causal en cas de problème signalé.

• Prélèvements d'atmosphère aux postes de travail :

Examen d'opportunité de la demande et détermination de la stratégie d'échantillonnage. Prélèvements individuels et à points fixes sur la journée de travail / évaluation du risque. Analyse en continu de l'évolution de pollutions gazeuses ou particulaires. Rédaction d'un rapport d'intervention et présentation à votre entreprise des résultats.

• Prélèvements surfaciques :

Examen d'opportunité de la demande et détermination de la stratégie d'échantillonnage. Rédaction d'un rapport d'intervention et présentation à votre entreprise des résultats.

• Sensibilisation et formation :

Sur le risque chimique et biologique / Evaluation du risque chimique (Outil Seirich de l'INRS).

Analyses de produits

• Analyses d'échantillons :

Interrogation sur la présence de composés toxiques (exemples : plomb, benzène, identification de fibres...).

• Analyses de supports de prélèvements d'atmosphère non prélevés par le laboratoire de chimie :

Badges, filtres, tubes adressés par des personnes extérieures à la Carsat Nord-Picardie après accord préalable du laboratoire sur opportunité/faisabilité (exemple : Service de Santé au Travail).



NOS MODALITES D'INTERVENTIONS

Intervention sur site

Sollicitez le préventeur qui suit votre entreprise. Il examinera, en concertation avec le laboratoire de chimie, les conditions d'interventions (rendez-vous, pré-visite ou prélèvement). Précisez autant que possible la demande : activité, procédés, polluants, objectifs...

Analyse du produit

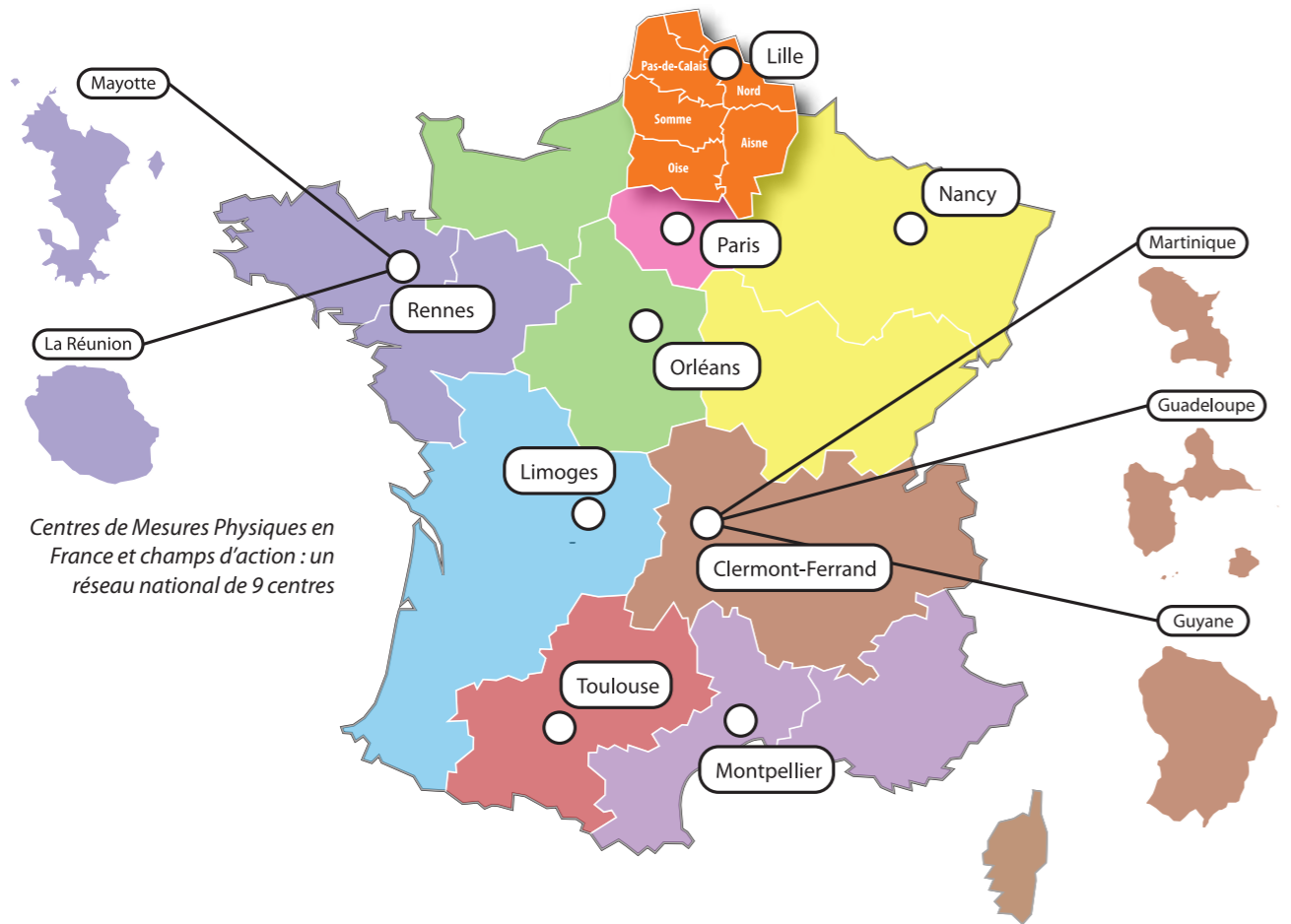
Préalablement à tout envoi d'échantillon, prendre contact avec le laboratoire pour déterminer la faisabilité de l'analyse ainsi que les conditions d'échantillonnage, de conditionnement et d'envoi.

Les prestations du laboratoire ne donnent pas lieu à facturation. Elles sont gratuites pour les entreprises du régime général.

Les risques physiques

QUI SOMMES-NOUS ?

Le centre de mesures physiques regroupe des ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité spécialisés dans le domaine des risques et ambiances physiques (bruit, vibrations, ambiances thermiques...) ainsi que dans celui de la prévention du risque chimique au moyen de la ventilation. Il fait partie d'un réseau de 9 Centres de Mesures Physiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels travaillant en étroite collaboration avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (l'INRS). Les préventeurs qui composent cette unité, accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.



NOS MISSIONS

- **Accompagner** : En lien avec le préventeur de votre secteur, nous vous conseillons et vous accompagnons pour la réussite de vos projets dans notre domaine d'expertise afin d'améliorer la santé et la sécurité des salariés et, par là même, la performance de votre entreprise.
- **Mesurer** : Si besoin, des moyens de mesure (métrologie) adaptés aux situations rencontrées peuvent être déployés.
- **Préconiser** : Suite à notre étude, nous vous remettons un rapport de visite où nous formulons des préconisations pour améliorer vos démarches de prévention.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Les préventeurs (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité) du Centre de Mesures Physiques apportent leur expertise des situations de travail au regard des risques et ambiances physiques, aidés par des moyens de mesurage adaptés, pour la prévention du risque d'Accidents du Travail et de Maladies Professionnelles et pour la promotion de la santé.

Nos champs d'interventions

- **Bruit**
- **Ventilation**
- **Vibrations**
- **Eclairage**
- **Champs électromagnétiques**
- **Ambiances thermiques**
- **Glissance des sols**
- **Electricité statique**
- **Rayonnements ionisants**
- **Rayonnements optique artificiels**



Nos actions

- Interventions directes en entreprise : Caractérisation des expositions et des situations de travail, aide à la recherche de moyens de prévention et à la construction de votre plan d'actions.
- Aide à la conduite de projets (avis techniques sur devis, aide à la construction de cahiers des charges...).
- Avis techniques sur les devis fournis par des bureaux d'études ou les fournisseurs.
- Etudes prévisionnelles en acoustique des locaux, en ventilation et en éclairage.
- Actions de formation (champs électromagnétiques, vibrations, bruit...).
- Actions de sensibilisation et d'information.
- Participation aux groupes de travail nationaux associés au réseau des Centres de Mesures Physiques/INRS.
- Mise à disposition d'une capacité de mesurage (angulations, postures, forces) au service des intervenants déployant des démarches ergonomiques de réduction des TMS en entreprise.



Besoin d'informations ?

lillerisquephysique@carsat-nordpicardie.fr

La prévention de la désinsertion professionnelle



QUI SOMMES-NOUS ?

Le service social de la Carsat Hauts-de-France est un service spécialisé dans le domaine de la santé. Organisé sur tout le territoire des Hauts-de-France au sein de 20 sites, il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit confrontés à un problème de santé, de perte d'autonomie ou de maintien dans l'emploi, ou susceptibles de l'être.

Nos domaines d'intervention : l'accès aux soins et le droit aux soins des personnes en situation de précarité, la prévention et le traitement de la perte d'autonomie et **la prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés.**

NOS MISSIONS

Santé et employabilité des salariés : la prévention de la désinsertion professionnelle est une priorité, avec la volonté de détecter le plus en amont possible les situations de rupture liées à un arrêt de travail et de proposer un accompagnement social individuel et/ou collectif au plus près des besoins des salariés. L'action du Service social se porte sur le retour à l'emploi des assurés en arrêt de travail ayant un employeur.

- **Informer :** nous renseignons le salarié et le conseillons sur ses droits et démarches possibles.
- **Evaluer :** avec le salarié, nous évaluons sa situation au regard de son emploi et de son état de santé.
- **Orienter :** si besoin, nous orientons le salarié vers d'autres acteurs du maintien dans l'emploi (voir schéma page 4).
- **Accompagner :** nous recherchons les solutions les plus adéquates et travaillons avec le salarié à son maintien dans l'emploi.
- **Aider :** nous soutenons le salarié dans la mise en œuvre d'un nouveau projet professionnel adapté à son état de santé et à ses potentialités.



QUELQUES EXEMPLES DE THEMATIQUES ABORDEES...

« *Vécu de l'arrêt de travail, travail sur l'estime de soi, conditions et freins au maintien ou retour à l'emploi, travail sur l'estime de soi, évaluation de l'autonomie pour les démarches administratives, explication de la législation AT/MP et des différents statuts (maladie, maladie professionnelle, invalidité, travailleur handicapé...), rôle des différents acteurs, visite de pré-reprise, aptitude et inaptitude, dispositifs de remobilisation pour l'emploi, reconversion professionnelle...* » **sont quelques-uns des nombreux thèmes abordés lors de nos actions collectives ou nos rencontres individuelles avec les salariés.**

L'OFFRE DE SERVICES MAINTIEN DANS L'EMPLOI : LES DISPOSITIFS

Le service social de la Carsat Hauts-de-France favorise la mobilisation des salariés en arrêt de travail, autour de leur devenir professionnel pendant l'indemnisation, tout en impliquant les acteurs du réseau de maintien dans l'emploi. Pour connaître les adresses de nos antennes et leurs horaires d'accueil, rendez-vous sur le site internet de la Carsat Hauts-de-France.

www.carsat-hdf.fr > Acteurs de santé > Le service social > Contacter le service social

La réglementation de l'Assurance maladie prévoit la continuité des indemnités journalières pour les assurés qui bénéficient d'actions « d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de conseil ». Citons quelques exemples d'actions mises en œuvre durant cette période de convalescence active :



- Le bilan de compétences
- La remise à niveau
- La préorientation en centre de rééducation professionnelle
- La formation continue
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Le Contrat de Rééducation Professionnelle chez l'Employeur (CRPE)
- L'essai encadré

ZOOM SUR...?

Le Contrat de Rééducation Professionnelle chez l'Employeur (CRPE)

Le CRPE permet à votre salarié de se réadapter à son ancienne profession ou de se former à un nouveau métier compatible avec son état de santé, à travers une formation pratique assortie éventuellement d'une formation théorique.

C'est un contrat passé entre l'organisme de Sécurité sociale, le salarié et l'employeur, d'une durée maximale de 18 mois et toutes les entreprises peuvent le mettre en œuvre après information de la Direccte (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi). Il suspend temporairement le contrat de travail initial.

Le bénéficiaire doit avoir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée par la MDPH.

La rémunération est cofinancée par l'employeur et la Cpm à hauteur de 50 % pour chacun. L'employeur peut bénéficier d'aides octroyées par Agefiph (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) : prime à l'insertion, aide à l'aménagement du poste de travail...

L'essai encadré

L'essai encadré permet de tester la compatibilité d'un poste de travail avec les capacités actuelles du salarié pour une durée maximale de trois jours. Cela peut concerner l'ancien poste de travail ou un nouveau poste, dans la même entreprise ou chez un autre employeur.

La demande est à l'initiative du salarié, titulaire d'un contrat de travail, en apprentissage, en intérim ou stagiaire. Ce dernier doit être indemnisé au titre de l'arrêt maladie ou de l'AT/MP. Il peut être en arrêt de travail total ou partiel (temps partiel thérapeutique ou reprise de travail léger) et présenter un risque de désinsertion professionnelle.

L'accompagnement à la retraite de vos salariés



QUI SOMMES-NOUS ?

La Carسات Hauts-de-France offre aux entreprises la possibilité de mieux préparer le passage à la retraite de leurs salariés. L'Assurance Retraite est le premier opérateur public des retraites en France. La Carسات Hauts-de-France propose un réseau de points d'accueil de proximité sur l'ensemble de la région. Nous disposons des bases d'information les plus complètes, constituées à partir de données fiables. Nous appuyons nos conseils sur la réglementation en vigueur pour rendre un service gratuit de qualité et ainsi permettre le passage à la retraite des salariés du Régime Général.

Le conseil retraite en entreprise : afin de mieux préparer le passage à la retraite des salariés, nous intervenons dans les entreprises en construisant une réunion adaptée.

NOS MISSIONS

- **Clarifier** : La législation retraite reste complexe et évolutive. Les réunions permettent de comprendre le fonctionnement des régimes de retraite et de s'y retrouver dans un paysage complexe.
- **Informé** : Les animateurs délivrent une information globale et complète sur la retraite pour permettre aux salariés de découvrir l'ensemble des dispositifs de poursuite d'activité et faire un choix éclairé quant à l'âge de départ à la retraite.
- **Expliquer** : Très pragmatiques et pédagogiques, les réunions ont pour objectif d'expliquer très concrètement les documents reçus par chacun avec l'appui de cas réels.
- **Échanger** : Chacun est invité à réagir et poser des questions afin de profiter de l'expertise des animateurs de l'Assurance retraite.

La mise en place de ce dispositif est soumise à la signature d'une convention de partenariat. Ces interventions sont gratuites et offrent une grande modularité.



D'AILLEURS, CONNAISSEZ-VOUS...

...les services retraite en ligne ? En quelques clics, des informations pour mieux préparer le passage à la retraite dans les différents espaces à votre disposition (Salariés, retraités, entreprises).
Rendez-vous sur www.lassuranceretraite.fr

L'OFFRE DE CONSEIL RETRAITE EN ENTREPRISE

La Carسات Hauts-de-France vous propose de construire ensemble des projets d'accompagnement de vos salariés en fin de carrière : en effet le vieillissement de vos salariés n'est pas sans risques pour le fonctionnement de votre entreprise (arrêts maladie et inaptitude, baisse de motivation, perte des compétences clés de l'entreprise, départs en retraite non préparés...). La Carسات permet à votre mission de ressources humaines de mieux accompagner vos salariés lors du passage à la retraite.



Carسات Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France

EN PRATIQUE ?

1 - Prenez contact avec la Carسات Nord-Picardie

Nous vous renseignerons sur les modalités d'organisation et vous accompagnerons pour que notre visite soit un rendez-vous réussi !

2 - Construisons ensemble la rencontre qui vous convient

Un contact préalable avec la direction ou les services de ressources humaines de l'entreprise sera nécessaire pour mieux connaître votre entreprise et vos salariés. Nous vous présenterons ainsi nos dispositifs et modalités d'accompagnement de vos salariés, adaptés à votre entreprise. Nous conviendrons alors ensemble d'une date et d'un lieu favorable à l'échange.

3 - Organisons un rendez-vous utile et réussi

Se tiendra alors, dans vos locaux, une réunion d'information à l'attention de votre service ressources humaines, de vos partenaires sociaux et, plus particulièrement, de vos salariés de 55 ans et plus.

Ce dispositif d'accompagnement des seniors s'inscrit parfaitement dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec) de l'entreprise.

Nous contacter : fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr



LES THEMES ABORDES

- le fonctionnement des différents régimes de retraite
- le droit à l'information sur la retraite et ses supports
- le relevé individuel de situation et l'estimation indicative globale
- les différentes situations au regard des droits à la retraite (service militaire, chômage, maladie, trimestres pour enfants...)
- les démarches à effectuer pour préparer sa retraite
- l'âge de départ à la retraite (âge légal, dispositifs de départs anticipés, âge du taux plein)
- les délais à respecter
- la formule de calcul de retraite du régime général (salaire annuel moyen, détermination du taux de pension, durée d'assurance)
- les dispositifs de prolongation d'activité (surcote, retraite progressive, cumul emploi-retraite)
- les régimes de retraite complémentaire
- les services en ligne
- les pensions de réversion
- la mise en œuvre des plans d'accords « seniors », notamment pour l'aménagement des fins de carrières et la transition entre activité et retraite,
- les contrats de générations (dispositif pour le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes et la transmission de compétences),
- l'explication de la réforme des retraites (loi du 9 septembre 2010)
- l'explication de la réforme « Hollande » (départs anticipés à 60 ans),

...Et bien entendu, répondre à l'ensemble des questions qui se posent !

Les investissements en prévention

QUI SOMMES-NOUS ?

La Carsat Hauts-de-France, en tant qu'assureur social du risque professionnel, est votre interlocuteur principal pour vous aider financièrement dans vos investissements afin de supprimer ou de réduire l'exposition des salariés aux risques et d'améliorer votre démarche de prévention.

Ces investissements, selon les campagnes en cours, peuvent porter sur :

- de l'aide à l'achat de matériel,
- de l'aide à la formation,
- de l'accompagnement en matière de conseils.

Notre action à votre service : Préparer, avec vous, votre demande d'aide pour que vos choix soient les plus éclairés possibles et instruire cette demande jusqu'à sa résolution.

NOS MISSIONS

• **Accompagner votre projet :** les préventeurs de la Carsat Hauts-de-France vous rencontrent afin d'évaluer vos besoins et de vous conseiller pour que votre projet soit le plus complet possible.

• **Instruire votre demande :** Notre équipe est à votre disposition pour vous orienter vers l'aide financière la plus appropriée, vous accompagner dans vos démarches administratives et assurer le suivi de votre demande jusqu'au paiement.



NOS AIDES FINANCIERES

Différents types d'aides sont disponibles :

- Les Subventions prévention TPE s'adressent aux entreprises de 1 à 49 salariés.
- Les contrats de prévention concernent les entreprises de 1 à 199 salariés et se construisent avec les préventeurs de la Carsat Hauts-de-France
- Les ristournes « travail » et « trajet » sont accordées sous conditions. Elles sont soumises à étude et accord des partenaires sociaux.

Rendez-vous sur le site internet de la Carsat Hauts-de-France pour tout savoir sur ces aides.

www.carsat-hdf.fr > Entreprise

Vous souhaitez obtenir une Subvention Prévention TPE

Les caisses régionales peuvent attribuer des aides financières aux entreprises de moins de 50 salariés selon des critères spécifiques à chacun des dispositifs d'incitation financière et en fonction des crédits disponibles. Il est donc nécessaire de vous informer auprès de la Carsat Hauts-de-France.

Certaines conditions minimales sont toujours requises pour bénéficier d'une incitation financière.

Chaque entreprise qui souhaite bénéficier d'une incitation financière est invitée à vérifier au préalable qu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- 1 Avoir de 1 à 49 salariés, et être cotisant au régime général couvert par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels,
- 2 Être à jour de ses cotisations,
- 3 Avoir évalué les risques et élaboré le document unique (régulièrement mis à jour),
- 4 Avoir informé et consulté l'instance représentative du personnel compétente en matière de prévention sur le projet concerné,
- 5 Ne pas être sous injonction de la part des services de contrôle de la Carsat ou sous une majoration de votre taux de cotisation,
- 6 Pouvoir nous fournir les pièces justificatives à l'aide financière selon la liste qui vous a été communiquée.

www.carsat-hdf.fr
www.entreprendre-ensemble.info

contactprevention@carsat-nordpicardie.fr

3679

**Service gratuit
+ prix appel**



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France